



MINISTRE
DU LOGEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE,

en charge des transports interinsulaires

ARRETE N° 006704 / MLA / DPAM du

30 JUL. 2018

Proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du **certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM)** tenue à Taiohae du 11 au 14 juin 2018.

LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mme Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 portant délégation de signature au profit de Mme Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301/CM du 24 février 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 relatif à la formation et à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines ;
- Vu la décision n° 1669/MET/DPAM du 21 février 2018 modifiée, portant ouverture des sessions d'examen des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2018 ;
- Vu la décision n° 4720/MET/DPAM du 7 mai 2018 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Taiohae (Nuku-Hiva) du 11 au 14 juin 2018 inclus ;
- Vu la décision n° 6470 /MLA/DPAM du 20 juillet 2018 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) qui s'est déroulée à Taiohae (Nuku-Hiva) du 11 au 14 juin 2018, et à Papeete (Tahiti) du 25 au 28 juin 2018 ;
- Vu le procès-verbal n° **02-2018/CPLPCM** du **24 juillet 2018** de la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) - session d'examen n° **02-2018/CPLPCM** tenue au centre d'examen de Taiohae (Nuku-Hiva) du 11 au 14 juin 2018.

Ampliations :

PR
VP
SGG
REG
MLA
DPAM
Int. s/c DPAM
JOPF

1
1
1
1
1
1
1
1

ARRETE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) – session d'examen n° 02-2018/CPLPCM tenue au centre d'examen de Taiohae (Nuku-Hiva) du 11 au 14 juin 2018.

Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le **module 7 « pêche et cultures marines »**, tel que prévu par l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 15

Candidats présents : 14

NOM	Prénoms
AH-SCHA	Josélito, Tiahono
FALCHETTO	Hervé
HOKAHUMANO	André, Takaoa, Tutoua
HUUKENA	Jean-Marc, Pena
NANSEN	Jean-Pierre, Teikikaveheiomau
PETERANO	Taipakeho
POTATEUATAHI	Urbain
PUHETINI	Patrick
TAUPOTINI	Maria
TEIKIHAA	Florent, Teiki
TEIKIHAA	Kevin
TEIKIHAA	Teikitepeoa
VIRASSAMY	Claudine, Chéryl, Tiare-Ura

Article 3. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

30 JUL 2018

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. FENUAITI

Pour Le Ministre
du logement
et de l'aménagement
du territoire,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
La directrice des affaires
Maritimes polynésiennes



Catherine ROCHE TEAU